



## Communiqué de Presse

**Pour diffusion Libre et immédiate**

France, le 05/09/2025

# Les salons du chiot ont-ils encore leur place ? Polémique à Méjannes-lès-Alès

Alors que les abandons d'animaux atteignent des niveaux alarmants et que les **refuges** sont **débordés**, l'organisation de salons de vente de chiots continue de susciter l'inquiétude. Un nouvel événement de ce type est annoncé à Méjannes-lès-Alès, les 4 et 5 octobre 2025, au parc des expositions d'Alès.

Face à cela, l'association de protection animale **ARGOS 42** dénonce fermement ces manifestations commerciales qu'elle considère contraires au bien-être animal. Elle alerte sur les dérives de ces salons, qui banalisent l'**achat impulsif** d'animaux, sans réelle prise en compte de leurs besoins à long terme.

Une [pétition locale](#) a été lancée pour s'opposer à ce salon en particulier. Elle a déjà recueilli plus de 16 000 signatures, preuve d'une mobilisation citoyenne grandissante et d'une sensibilité accrue aux enjeux de la cause animale.

Cette mobilisation locale fait écho à une dynamique nationale : une [proposition de loi](#) visant à interdire les salons de chiots et de chatons a été déposée à l'Assemblée nationale le 11 juillet 2025. L'association espère que ces initiatives, portées par la société civile et relayées au niveau politique, permettront de faire évoluer les pratiques en faveur d'un respect réel de la condition animale.





## ARGOS 42 questionne les salons du chiot : entre apparences festives et conséquences graves

Selon l'**ICAD**, plus de **300 000 abandons d'animaux** sont enregistrés chaque année en France. Dans ce contexte, ARGOS 42 dénonce la tenue de tels événements qui :

- incitent à l'achat impulsif,
- favorisent les abandons,
- dissimulent trop souvent des pratiques d'**élevage intensif**.

« Les animaux ne sont pas des marchandises ni des produits d'appel. Organiser un salon du chiot alors que les refuges débordent est indécent », souligne l'association.

Dans un **rappor**t publié en décembre 2024, l'association de protection animale **ARGOS 42** met en lumière les conséquences alarmantes des achats d'animaux en salons commerciaux. L'enquête s'appuie sur les témoignages de plus de 260 personnes (vétérinaires, adoptants, anciens exposants,...).

Les chiffres recueillis sont édifiants :

- **47,7 %** des animaux achetés en salon sont **abandonnés dans les mois qui suivent**.
- **35,4 %** meurent prématurément, souvent en raison de **maladies contractées peu après l'achat**.
- De nombreux cas de parvovirose, de troubles comportementaux sévères, et de provenance douteuse des chiots ont également été signalés.

Selon ARGOS 42, ces événements ne peuvent plus être considérés comme de simples foires festives. Ils servent trop souvent de **vitrine à des filières d'élevage intensif**, parfois proches des **limites de la légalité**, au détriment de la santé et du bien-être des animaux.



### Une légalité en trompe l'œil

Si ces salons sont autorisés, **ARGOS 42** pointe de nombreuses **irrégularités constatées à l'échelle nationale** :

- absence du certificat d'engagement et de connaissance (obligatoire),
- non-respect du délai légal de remise des animaux,
- tromperie sur la race et la provenance,
- pratiques commerciales interdites (remises, ventes groupées).

Autant d'infractions qui échappent bien souvent au contrôle.



### Une question politique et citoyenne

ARGOS 42 encourage les collectivités locales à prendre position face aux dérives des salons de vente d'animaux. L'association met à disposition des communes un **modèle de vœu municipal** permettant de restreindre ou d'interdire ces manifestations commerciales sur leur territoire.

Sur le plan national, ARGOS 42 se **félicite du dépôt de la proposition de loi** par le député **Bryan Masson (RN)** à l'Assemblée nationale, visant à interdire les salons du chiot.

Communiqué de presse – Association Argos 42  
[presse@association-argos42.com](mailto:presse@association-argos42.com) - [www.argos42.org](http://www.argos42.org)

L'association rappelle qu'elle contribue à la mobilisation contre ces pratiques, notamment par l'intermédiaire de **questions écrites** portées au Parlement par des élus de différents horizons politiques, tels que le député Emmanuel Mandon (MoDem) et le sénateur Yannick Jadot (EELV).

*« Le Salon du chiot n'est pas une fête. C'est un système bien rodé qui joue sur l'émotion et l'ignorance. Il est temps de repenser notre rapport aux animaux », déclare l'association ARGOS 42.*

Par cette démarche, l'association espère engager un **véritable changement de modèle**, plus respectueux du bien-être animal et mieux aligné avec les enjeux actuels de protection et de sensibilisation.



## Contact Presse

(Photos, témoignages et documents disponibles sur demande)

 [presse@association-argos42.com](mailto:presse@association-argos42.com)

 [07 49 10 01 05](tel:0749100105)

## À propos d'Argos 42

ARGOS 42 est une association engagée dans la défense et la protection des animaux. Fondée en 2023, elle lutte contre la maltraitance animale, sensibilise le public et œuvre pour une prise en compte politique plus équitable envers les animaux et ceux qui les protègent.

[Découvrez le site web d'Argos 42](#)